



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

25.11.2010

Date de la convocation des conseillers :

25.11.2010

point de l'ordre du jour no:

03/13

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 17 décembre 2010**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Spautz, échevin, Hannen, Knaff, Jaerling, conseillers communaux

**Le Conseil Communal;**

**Objet: Devis : Remboursement des frais d'investissements dans le réseau électrique de la Ville (art.4/0920/1410/002)**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le remboursement des parts d'investissements préfinancées par Südstroum et activées dans le réseau électrique de la Ville, conformément au contrat de concession du 15 juin 2009 (approbation du Conseil communal du 19 juin 2009 / approbation de l'Autorité supérieure du 26 juin 2009) ;

Vu le devis au montant de 3.154.000 €;

Vu le rapport afférent de Monsieur le directeur des services industriels du 3 décembre 2010 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve  
par 10 voix oui et 5 voix non**

le devis au montant de 3.154.000 € pour le remboursement des frais d'investissements dans le réseau électrique de la Ville.

Le crédit afférent au montant de 3.154.000 € est inscrit à l'article 4/0920/1410/002 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2011.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 17.12.2010  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre